



economiesuisse

sgv  usam



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

*union suisse
des paysans*



Communiqué de presse

L'économie fait bloc et dit 3 x OUI et 1 x NON

Les faïtières de l'économie s'engagent ensemble pour des réformes et contre une initiative populaire extrême

OUI à la réforme de l'impôt anticipé, OUI à la réforme AVS 21, OUI au financement additionnel de l'AVS et NON à l'initiative populaire sur l'élevage intensif: à l'occasion d'une conférence de presse commune organisée à Berne, les présidents des quatre faïtières de l'économie suisse ont pris position sur les quatre objets soumis en votation populaire fédérale le 25 septembre prochain.

Berne, le 11 août 2022 - Les quatre faïtières de l'économie suisse, c'est-à-dire economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers usam, l'Union patronale suisse UPS et l'Union suisse des paysans USP, ont présenté, dans le cadre d'une conférence de presse commune, leur position en vue de la votation populaire fédérale du 25 septembre 2022. Elles disent clairement OUI à la réforme de l'impôt anticipé, à la réforme AVS 21 et au financement additionnel de l'AVS. Par contre, elles rejettent fermement l'initiative populaire sur l'élevage intensif. Les présidents des quatre associations ont exprimé leur unité sur les dossiers de politique économique actuels. Après la présentation de l'Agenda de politique économique 2025 par economiesuisse, l'usam et l'UPS en novembre dernier, la présente conférence de presse, organisée également avec l'USP, témoigne pour la deuxième fois en l'espace d'une année de la volonté nette de l'économie de collaborer plus étroitement sur des questions importantes de politique économique et de s'engager ensemble en faveur de réformes, de la liberté économique et de la sécurité.

Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers, a expliqué pourquoi une étroite collaboration politique des quatre associations est plus nécessaire que jamais. Selon lui, le concept de politique réglementaire est de plus en plus menacé par le programme politique de la gauche et des Verts, qui prévoit que l'État et la réglementation gagnent en importance aux dépens de la responsabilité individuelle. Les associations entendent lutter contre cette tendance: «La Suisse a besoin de stabilité en période d'incertitude. Des retraites stables, des recettes fiscales stables et des conditions-cadre stables pour l'agriculture», a déclaré Fabio Regazzi.

Christoph Mäder, président d'économiesuisse, ne comprend pas l'opposition de la gauche à la réforme de l'impôt anticipé. D'autant moins que les caisses de la Confédération ainsi que celles des cantons et des communes en profiteraient. C'est pourquoi les milieux économiques ainsi que le Conseil fédéral, le Parlement et les cantons soutiennent la réforme. La Confédération table d'ailleurs sur une hausse des recettes fiscales de 350 millions de francs par an après cinq ans seulement. «La réforme ferait revenir des activités de l'étranger et se traduirait donc par une hausse des recettes fiscales. Toute la Suisse en profiterait», a déclaré Christoph Mäder.

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, ne comprend pas non plus le repli dans le réduit idéologique du référendum. Il a rappelé l'importance de l'AVS, une des plus grandes conquêtes sociales au siècle dernier, qui gémit désormais sous le poids de l'évolution démographique. Au final, la réforme de l'AVS représente un compromis bien helvétique: «l'allègement financier urgent que réclame l'AVS est assuré par une combinaison de mesures structurelles et financières», a déclaré Valentin Vogt.

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans, a expliqué pourquoi l'initiative sur l'élevage intensif affaiblirait la production indigène de denrées alimentaires, entraverait la liberté de choix et ferait augmenter les prix des denrées alimentaires. Elle renchérirait également les importations et accroîtrait le tourisme d'achat. Tout cela, alors que le niveau de bien-être des animaux en Suisse est le plus élevé du monde. «Pour ces différentes raisons, on peut, sans mauvaise conscience, refuser cette initiative inutile et dommageable», a résumé Markus Ritter.

En guise de conclusion, les quatre présidents ont réaffirmé leur volonté de s'engager ensemble en faveur de conditions-cadre tenant compte des besoins de l'économie.

Pour toute question:

Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers, tél. 079 253 12 74, fabio.regazzi@parl.ch

Christoph Mäder, président d'économiesuisse, tél. 079 322 47 81, christoph.maeder@economiesuisse.ch

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, tél. 079 634 12 10, vogt@arbeitgeber.ch

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans USP, tél. 079 300 56 93, markus.ritter@parl.ch



Chers journalistes,

Je suis heureux de vous accueillir à cette conférence de presse des quatre organisations faïtières de l'économie suisse. Nous nous mobilisons ici ensemble et d'une seule voix. Nous nous engageons ici pour l'entrepreneuriat, qui est le moteur de toute économie.

En ces temps difficiles, que nous subissons tous plus ou moins fortement, il est essentiel que les associations économiques présentent un front commun et collaborent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Nous sommes réunis aujourd'hui afin de démontrer pourquoi l'économie doit s'exprimer d'une même voix sur les votations du 25 septembre.

L'interaction des PME et des grands groupes ou grandes entreprises est un facteur de réussite décisif de l'économie suisse. Ce constat est le point de départ d'un programme commun de politique économique que l'Union suisse des arts et métiers a présenté en novembre dernier avec *economiesuisse* et l'Union patronale suisse. L'Union suisse des paysans partage sur le principe les différents points de ce programme.

La liberté économique et la sécurité sont les thèmes centraux de notre programme. Aucune entreprise ne peut investir ni grandir sans liberté économique, et l'absence de sécurité juridique rend impossible toute planification. Une politique d'entreprise, et donc aussi une politique favorable aux PME, que je représente et défends comme président de l'Union suisse des arts et métiers et comme entrepreneur, est donc aussi une «politique réglementaire». Il s'agit d'une répartition du travail à long terme entre l'État et le secteur privé. Certaines choses sont plus du ressort de l'État, tandis que d'autres peuvent se passer de l'État et donc être gérées par le secteur privé dans le cadre d'une initiative privée. En termes de politique réglementaire, la responsabilité propre de l'individu passe concrètement toujours avant une action de l'État.

Dans la politique suisse, ce concept de politique réglementaire est de plus en plus menacé par le programme politique de la gauche et des Verts. Conformément à leur programme, l'État et la régulation doivent prendre une place de plus en plus importante, et ce, aux dépens de la responsabilité propre. Pour lutter contre cette tendance, les quatre organisations faïtières de l'économie suisse ont décidé de collaborer étroitement au niveau politique. Nous sommes tous l'économie et ce message doit être entendu par la population, en particulier dans le contexte des élections de l'année prochaine.

Les votations imminentes seront cependant également déterminantes. Nous parlons ici de la sécurité de l'un de nos principaux réseaux sociaux, à savoir l'AVS. Il s'agit d'une véritable négligence de la part de la gauche et des Verts que de vouloir détruire le compromis difficilement obtenu au Parlement, et ce, juste en raison d'un calcul purement politique et d'un aveuglement idéologique obtus. La Suisse a besoin de cette réforme.

Le modèle de l'impôt anticipé permettrait de récupérer enfin du capital et des affaires, que perd la Suisse en raison d'une sur-régulation par l'État. Mais ici encore, la gauche et les Verts sont totalement opposés à la suppression de l'impôt, même si tous profiteraient au final de cette mesure.

Avec l'initiative sur l'élevage intensif, une autre intervention restrictive et inutile de l'État menace notre agriculture. Cette initiative ignore les immenses efforts déjà réalisés par l'agriculture pour le bien-être des animaux. La gauche et les Verts adorent diaboliser une agriculture et une économie axées sur l'exploitation et le non-respect de la nature.

Notre époque n'a jamais été autant marquée par l'incertitude. Des scénarios incertains, nos approvisionnements, une prospérité incertaine. En Suisse, un port qui semble toujours sûr à beaucoup, il est plus important que jamais de miser sur les cartes qui nous ont permis de traverser des temps incertains, aussi bien au cours de

l'histoire que dans un passé récent. Et ces cartes ne sont pas une politique d'intervention de l'État, mais de bonnes conditions-cadres dont profitera aussi l'État au final. À l'inverse de nombreux pays, nous nous sommes souvent attelés à temps à des réformes de politique réglementaire et avons laissé de côté les propositions radicales. Cette attitude nous a garanti la stabilité, même en des temps incertains. Nous devons maintenant aussi abattre ces cartes.

Pour une Suisse stable, des rentes sûres, une place financière forte, qui peut encore mieux cofinancer l'État et pour une agriculture toujours aussi sûre, axée sur le bien-être des animaux, nous vous invitons à voter trois fois «Oui» et une fois «Non» le 25 septembre.

Je vous remercie de votre attention et passe maintenant la parole au président d'économiesuisse, Christoph Mäder.

Embargo : jusqu'à 10 h 30



Conférence de presse des associations faitières de l'économie

Le 11 août 2022

Seul le discours prononcé fait foi.

La réforme de l'impôt anticipé renforce aussi le service public

Christoph Mäder, président

Mesdames, Messieurs,

Le moment est venu de se tourner vers la réforme de l'impôt anticipé. **Dans ce domaine aussi, l'économie et l'agriculture s'engagent ensemble et avec conviction pour le OUI à la réforme.**

Pour parler de ce thème, on pourrait imaginer à ma place le président d'une association environnementale, un directeur d'hôpital zurichois, la directrice financière d'une entreprise de transport, le CEO d'une entreprise énergétique, le président de la conférence des directeurs cantonaux des finances ou la présidente d'une organisation de consommateurs. Pourquoi ? Parce que la réforme de l'impôt anticipé renforce aussi le service public.

Les investissements en faveur de la protection du climat, la construction d'un hôpital, l'acquisition de matériel roulant neuf pour la compagnie de chemins de fer BLS, la construction d'une centrale photovoltaïque dans les Alpes ou le financement d'infrastructures cantonales sont tributaires de capitaux empruntés. Les grands projets sont souvent financés par des emprunts à long terme. Et pour investir dans l'avenir, on émet souvent des obligations.

À l'heure actuelle, le marché obligataire suisse fait toutefois face à un gros problème : il s'affaiblit. Au cours des douze dernières années, ce marché a diminué de moitié. La liquidité baisse et les coûts de financement tendent à augmenter. Les transactions partent à l'étranger. Et elles continueront de partir à l'étranger si nous ne faisons rien. En comparaison, par rapport à son PIB, le Luxembourg émet 190 fois plus d'obligations que la Suisse.

Le problème est l'impôt anticipé prélevé sur les obligations. Cet obstacle bureaucratique n'existe pas sur de nombreux marchés concurrents et fait fuir des transactions. La réforme de l'impôt anticipé corrige ce défaut. En cas d'acceptation, il ne sera plus prélevé sur les nouvelles obligations émises. Cela renforcera le marché obligataire suisse. Des transactions se réaliseront à nouveau en Suisse. L'Association suisse des banquiers estime que le volume des transactions pouvant revenir en Suisse ces prochaines années peut aller jusqu'à 900 milliards de francs.

La place financière, les entreprises ainsi que des responsables d'hôpitaux, d'entreprises de transport, d'entreprises énergétiques et de finances publiques s'en réjouissent. **À l'instar des entreprises, le service public bénéficiera de coûts de financement inférieurs.** L'Administration fédérale des finances a calculé que la Confédération, les cantons et les communes, à eux seuls, pourraient voir leurs dépenses d'intérêts diminuer jusqu'à 200 millions de francs par an. Les services publics peuvent aussi économiser – dans les domaines de la santé, des transports publics, des fournisseurs d'énergie ou des coopératives de logement. Les consommateurs ont aussi de quoi se réjouir. On leur fait actuellement supporter des frais inutilement élevés, en raison de coûts de financement excessifs.

L'opposition de la gauche à ce projet est incompréhensible. En effet, les caisses de la Confédération ainsi que les cantons et les communes profiteraient de la réforme de l'impôt anticipé. La Confédération s'attend à une hausse des recettes fiscales de 350 millions de francs par an après cinq ans seulement. Le projet est également intéressant pour les pouvoirs publics dans le domaine fiscal. Comme le Parlement a uniquement supprimé l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations, les chiffres relatifs au manque à gagner fiscal – tels qu'ils figurent dans le message – sont désormais incorrects. Les premières années, le recettes baisseront tout au plus de quelques dizaines de millions. Comme vous le savez, la durée de vie d'une obligation peut aller jusqu'à 30 ans. Cela prendra donc une génération pour atteindre le manque à gagner annoncé par le message. Or d'ici là, les effets positifs de l'augmentation des activités se déploieront depuis longtemps. Les transactions additionnelles entraîneront une hausse des recettes fiscales sur le revenu et sur les bénéfices.

Le bilan global du projet est positif. Il est bénéfique pour la Suisse. Le Conseil fédéral le dit clairement. Si les opposants continuent de s'accrocher désespérément aux chiffres du message, qui sont dépassés, c'est parce qu'ils manquent d'arguments. Et pour rendre ces chiffres erronés encore plus dramatiques, ils évoquent la hausse des taux d'intérêt. Il est quelque peu irritant que des médias relaient les déclarations erronées du PS sans les vérifier. C'est pourquoi je vous invite à examiner le projet de plus près. Le Parlement a vraiment décidé que l'impôt anticipé serait supprimé uniquement sur les nouvelles obligations.

Le projet est également judicieux en cas de hausse des taux d'intérêt. En effet, s'ils montent, l'impôt anticipé deviendra encore plus problématique pour la place économique suisse. L'exode des transactions vers l'étranger s'accéléra. La réforme n'en sera que plus urgente.

Parallèlement, lorsque les taux d'intérêt augmentent, le bonus sur les taux devient encore plus intéressant pour les pouvoirs publics, le service public et les entreprises. En outre, le volume des financements d'entreprises qui reviendraient en Suisse grâce à la réforme augmenterait d'autant plus. La valeur créée en Suisse serait donc plus forte. Cela signifie que les recettes fiscales supplémentaires induites par la réforme seront également supérieures. **Parler des seuls coûts d'une réforme et passer sous silence les recettes générées est déloyal. C'est le résultat global qui compte.**

Si une entreprise ne déclarait au fisc que ses dépenses et dissimulait ses recettes, les syndicats et les partis de gauche auraient raison de tirer la sonnette d'alarme. Mais dans ce cas, c'est exactement ce qu'ils font. **Les opposants ne parlent que du manque à gagner fiscal – en articuland des chiffres erronés qui plus est. Ce n'est pas acceptable.**

En cas d'acceptation de la réforme, la Confédération, les cantons et les communes verraient leurs recettes augmenter. L'État, le service public et les entreprises suisses seront gagnants. Tout le monde en bénéficiera.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir la réforme de l'impôt anticipé le 25 septembre. Elle renforce la place économique et évite de faire des cadeaux fiscaux à d'autres pays !

Conférence de presse des quatre faitières: 3x OUI et 1x NON

Jeudi 11 août 2022, de 10h30 à 12h00

Seul le texte prononcé fait foi

L'AVS 21 : «Repli dans le réduit idéologique du référendum»

Exposé de Valentin Vogt, Président de l'Union patronale suisse (UPS)

Les annales nous apprennent que deux votes décisifs, bien que très différents, eurent lieu en Europe le 6 juillet 1947. En Espagne, la monarchie est rétablie et Franco est confirmé à la tête de l'État. En Suisse, le peuple - marqué par la misère et les privations de la guerre - vote l'introduction de l'AVS. C'était il y a 75 ans et, en Espagne comme en Suisse, la situation a - heureusement - bien changé depuis lors. Certes, nous vivons de nouveau avec une guerre en Europe, mais la protection sociale s'est considérablement améliorée, notamment pour les cas de vieillesse ou de veuvage. La décision du souverain d'introduire en ce temps-là le premier pilier est donc considérée à juste titre comme une étape majeure de la politique sociale suisse.

En comparaison, la votation du 25 septembre à venir paraît, avec tout le respect qui lui est dû, de portée bien modeste. Le projet concernant l'AVS ne réinventera pas notre principale assurance sociale et le financement supplémentaire de celle-ci par la TVA ne résoudra pas tous les problèmes. Mais cette consultation n'en revêt pas moins un caractère historique. Sur ces 75 dernières années, en effet, seules les 50 premières auront permis de faire évoluer l'AVS. Autrement dit depuis 25 ans - soit pas moins d'un tiers de la durée d'existence de l'AVS - nous nous trouvons dans une situation de blocage des réformes. Il est pourtant clair qu'il n'est pas question de repenser radicalement ou de révolutionner la prévoyance vieillesse, d'autant moins que nous ne parvenons déjà pas, en Suisse, à adapter l'AVS à l'évolution de l'espérance de vie ou aux nouveaux modèles de travail.

La votation à venir constitue néanmoins un véritable jalon. Même si la réforme prévue ne réinvente pas l'AVS, elle lui apporte des changements décisifs, que je me permets de résumer à nouveau brièvement:

1. L'âge de la retraite, aujourd'hui rigide, est remplacé par un âge de référence flexible. Concrètement, cela signifie qu'un contrat de travail ne prend pas fin à une date définie par le législateur et que la perception de l'AVS peut être aménagée de manière individuelle et flexible.
2. L'âge de référence de la retraite des femmes est aligné sur celui des hommes. Cette mesure met fin à une distinction discriminatoire et injustifiable fondée uniquement sur le sexe, inégalité que proscrit d'ailleurs notre Constitution.
3. Le relèvement de l'âge de référence de la retraite des femmes est adouci par des mesures de compensation en faveur de la génération de transition.
4. Pour les retraité-e-s dont la santé se détériore, le délai d'attente pour une allocation d'impotent passe de 12 mois aujourd'hui à 6 mois. C'est une amélioration sociale directe pour les personnes concernées.
5. Etant donné qu'à elles seules, les mesures structurelles ne suffisent pas, l'AVS devra aussi être soutenue par des recettes supplémentaires. A ce titre, la TVA doit être relevée de 0,4 point de pourcentage au taux normal, ce qui, du point de vue de l'économie, est tout juste tolérable même en cas de hausse de l'inflation.

Dans l'ensemble, la réforme de l'AVS correspond donc à un compromis bien helvétique: l'allègement financier urgent que réclame l'AVS est assuré par une combinaison de mesures structurelles et financières. Sur ce point, je ne fais pas mystère de ma conviction qu'il aurait fallu un peu plus de «structurel» et un peu moins de «financier» - mais il s'agit justement d'un compromis!

La question de savoir comment on en est arrivé à ce blocage des réformes se pose donc. Alors que l'introduction de l'AVS, mentionnée plus haut, fut approuvée par 80 pour cent des votants, l'obstacle d'un référendum nous est aujourd'hui infligé pour un projet de compromis pourtant fort bien équilibré. Pour quelles raisons? Le Parlement a travaillé sur la présente réforme de l'AVS pendant près d'un an et demi - sans parler du temps investi par l'administration et le Conseil fédéral. Il y a eu plus de 30 variantes de modèles et encore bien davantage de propositions avant d'aboutir à un projet final techniquement correct et susceptible de recueillir une majorité. La mise en œuvre concrète n'est donc pas en cause.

Il y a certainement diverses causes aux échecs passés. Mais comme le référendum actuel le montre, un facteur déterminant se situe au niveau de la gauche et des syndicats. Alors qu'ils ont contribué pendant des décennies à façonner la politique sociale en y travaillant de manière constructive, je constate de leur part, depuis quelques années, un réflexe de repli dans le refuge idéologique du référendum. Derrière chaque réforme, ils ne voient pas une adaptation à la réalité ou à l'évolution des besoins, mais l'épouvantail d'une «réduction des rentes». Ainsi, non content de ne pas collaborer positivement à la réforme actuelle, le pôle de gauche préfère même lancer une nouvelle initiative, non finançable, en faveur d'une 13^{ème} rente AVS et attaquer le travail du Parlement par un référendum. Mesdames et Messieurs, cette attitude de blocage est un cas d'école digne des meilleurs manuels!

Il nous est reproché de vouloir une AVS 21 qui réduit les prestations sur le dos des femmes. Voyons cela de plus près. Premier exemple: pour une génération de transition de 9 cohortes de retraitées, l'harmonisation de l'âge de référence est équilibrée par des suppléments de rente. Concrètement: une femme née en 1965 et disposant d'un faible revenu annuel moyen reçoit – à vie! - un supplément de 160 francs par mois. Extrapolé à l'espérance de vie statistique, cela donne un supplément total de rente de quelque 47 000 francs. Pour mettre les points sur les i, sans la réforme, la femme en question ne recevrait pas un franc supplémentaire. Deuxième exemple: la flexibilisation de la retraite mentionnée plus haut permet non seulement de planifier celle-ci de manière plus personnelle; elle ouvre aussi la possibilité de rattraper les années de cotisation manquantes. Or, les lacunes de cotisation sont le plus souvent le fait des femmes qui sont arrivées en Suisse au cours de leur existence ou dont l'activité professionnelle a connu des interruptions.

Ces exemples le montrent: ce sont tout particulièrement les femmes pour lesquelles la gauche et les syndicats sont habituellement si prompts à se mobiliser qui profitent de la réforme. Le slogan syndical «Pas touche à nos rentes», s'il est à prendre au pied de la lettre, correspond donc à une trahison de l'objectif supposé de ces milieux. Au lieu de collaborer à l'amélioration de la situation des retraites, l'ensemble du projet est bloqué pour des raisons purement idéologiques. Il est inacceptable que l'avenir de la plus grande assurance sociale suisse soit gravement menacé parce que le PS ou les Verts estiment que l'égalité s'arrête à l'âge de la retraite.

J'en viens à ma conclusion: l'AVS est l'une des plus grandes conquêtes sociales de la Suisse du siècle dernier, mais elle gémit sous le poids de l'évolution démographique. Le fait que notre collectivité vieillit et que la génération du baby-boom est en train de partir à la retraite est une donnée incontournable. L'autre réalité est qu'il s'agit-là de changements structurels de longue durée auxquels nous ne pouvons pas remédier par de simples injections de fonds. Il faut donc une réforme bien équilibrée et techniquement solide, telle que le projet «AVS 21». Je rejoins les critiques pour dire qu'avec elle, tout le monde paie un prix: les jeunes et les vieux soumis à la TVA, les personnes en bonne santé et les malades pour l'adaptation de l'allocation pour impotent, les femmes pour l'égalisation de l'âge de la

retraite. Mais d'un autre côté, nous en profitons tous: jeunes, vieux, personnes en bonne santé, malades, hommes et femmes. Car si nous parvenons à stabiliser financièrement l'AVS, nous aurons surtout gagné deux choses, au-delà des améliorations techniques mentionnées. Premièrement, la garantie que nous pouvons apporter une réponse durable aux changements structurels de l'AVS. Deuxièmement, la certitude qu'il est possible de faire un pas en avant même après 25 ans de blocage des réformes.

Je vous remercie de votre soutien !

Conférence de presse du 11 août 2022

L'initiative sur l'élevage intensif est inutile

Intervention de Markus Ritter, président de l'USP (le discours prononcé fait foi)

Ce 25 septembre, un nouveau projet extrême, à savoir l'initiative sur l'élevage intensif, sera soumis au vote du peuple. À la fois le Conseil fédéral et le Parlement s'y opposent. Ce n'est pas un hasard : l'initiative sur l'élevage intensif est inutile, contre-productive et va à l'encontre de principes libéraux et sociaux.

L'initiative est inutile

Nous, les familles paysannes de Suisse, sommes très attachées à nos animaux de rente. Nous les bichonnons sept jours sur sept. Et pour cause : un élevage de qualité et des animaux en bonne santé sont plus avantageux sur le plan économique. L'agriculture suisse se caractérise par un niveau très élevé de bien-être animal, qui est garanti par de nombreuses prescriptions, telles que :

- une législation stricte sur la protection des animaux à nulle autre pareille ;
- un nombre limité de poules, de porcs et de veaux par exploitation en vertu de la loi ;
- des programmes d'incitation très efficaces pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux et des sorties régulières en plein air ;
- de nombreux labels complémentaires ;
- des programmes sectoriels de promotion de la santé animale ;
- un système de contrôle efficace.

Notre élevage n'est pas figé, il évolue constamment. Les aliments produits de manière particulièrement respectueuse des animaux abondent. Dans certains cas, l'offre dépasse largement la demande. Les éleveurs suisses de porcs pourraient par exemple fournir deux fois plus de viande labellisée que n'en demandent les consommateurs.

L'initiative est contre-productive

L'initiative demande un élevage répondant au moins au Cahier des charges 2018 de Bio Suisse. En particulier pour la volaille et les porcs, la barre serait ainsi placée si haut que la plupart des exploitations abandonneraient la production. Il en résulterait une réduction massive de l'élevage indigène. Comme la consommation ne changerait pas de facto avec l'initiative, nous devrions importer beaucoup plus pour couvrir nos besoins. Il y aurait donc une nouvelle délocalisation de la production à l'étranger.

Aujourd'hui déjà, nous dépendons de nombreuses importations de produits d'origine animale, à l'exception du lait. Selon une étude de la Haute école spécialisée de la Suisse du Nord-Ouest, le taux d'auto-provisionnement en volaille passerait de 58 % aujourd'hui à 5 % si l'initiative était acceptée. Du côté des œufs, il chuterait de 56 à 20 %, et de 92 à 50 % pour la viande de porc. Cette dégringolade s'accompagnerait d'une perte de valeur ajoutée et d'une disparition d'emplois dans le pays.

L'initiative va à l'encontre du libre marché

La gestion de la production par l'État que demande l'initiative sans tenir compte des réalités du marché ne fonctionnera pas non plus cette fois. En effet, l'offre demandée existe déjà. Les labels détiennent toutefois une part de marché relativement faible, de 10 % environ. Toutes les personnes qui souhaitent acheter des produits labellisés peuvent le faire. Il existe de nombreux labels qui remplissent les exigences de l'initiative. Certains vont même encore plus loin. Chacun dispose de la liberté de choisir. Chaque achat représente une commande aux exploitations agricoles suisses. Ces dernières sont prêtes à faire encore davantage pour le bien-être animal. Mais elles ne peuvent pas se permettre de ne pas vendre leurs produits ou de devoir les brader au prix de produits non labellisés. L'initiative demande que les produits importés remplissent eux aussi les conditions requises. Selon le rapport du Conseil fédéral,

la mise en œuvre de cette clause ne serait pas compatible avec nos obligations internationales. C'est pourquoi le Conseil fédéral y a renoncé dans son contre-projet. Ainsi, nous, les familles paysannes suisses, serions les seules à devoir remplir les conditions alors que les importations croissantes proviendraient d'élevages aux normes beaucoup moins strictes. Autant rendre son tablier. Le tourisme d'achat constitue encore un autre aspect. Plus nos aliments sont chers, plus les gens iront s'approvisionner dans les pays voisins. Or, les consommateurs n'achètent pas seulement leur viande à l'étranger, mais tous les produits dont ils ont besoin au quotidien. L'économie indigène dans son ensemble en souffrirait.

L'initiative est antisociale

Les dispositions exigées renchérirait les produits d'origine animale tels que la viande, les œufs ou le lait de 20 à 40 % et pèseraient sur le porte-monnaie des consommateurs suisses. Pour une famille de quatre personnes, ce renchérissement représenterait environ 1800 francs par an. Tout le monde ne peut et ne veut pas acheter exclusivement des produits conformes aux normes bio. Cette habitude d'achat n'est d'ailleurs pas nécessaire, car les aliments suisses sont déjà produits dans un respect tout particulier du bien-être des animaux. J'en reviens ainsi à l'argument du début de mon intervention : l'initiative est inutile.

Conclusion

Outre ses lourdes conséquences sur notre empreinte écologique, dont les trois quarts sont déjà générés à l'étranger, l'initiative affaiblit la production indigène et donc notre approvisionnement en denrées alimentaires. Tout comme celui en gaz et en électricité, l'approvisionnement de tout un chacun en nourriture n'est pas assuré, pas même dans un avenir proche. Si le bien-être des animaux et la préservation de l'environnement vous tiennent à cœur, dites NON le 25 septembre à l'initiative inutile, contre-productive et antisociale sur l'élevage intensif. Je vous remercie de votre soutien.

FICHE D'INFORMATION :

→ RÉFORME DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Abolir le désavantage fiscal, rapatrier des activités

Résumé

Les entreprises ont régulièrement besoin de fonds, par exemple pour investir dans des installations de production durables ou pour développer des produits innovants. L'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts est alors des plus néfastes, car il contraint les entreprises à emprunter hors de Suisse, où il n'y a pas d'impôt anticipé. C'est la seule manière de convaincre des investisseurs internationaux de mettre des fonds à disposition. La Suisse perd de la valeur ajoutée, des emplois et des recettes fiscales, du fait que le financement par des obligations a surtout lieu hors de ses frontières.

La réforme de l'impôt anticipé élimine ce désavantage de façon ciblée. Les entreprises peuvent rapatrier leurs opérations de financement en Suisse. Les recettes fiscales augmentent, parce que des impôts sont payés ici plutôt qu'à l'étranger. Comme les emprunts suisses deviennent plus attractifs pour les investisseurs, les charges d'intérêts diminuent pour la Confédération, les cantons, les villes et les communes. Les hôpitaux, fournisseurs d'énergie et entreprises de transport publics peuvent également se financer à moindre coût. Les obligations vertes, ou *green bonds*, ne sont plus pénalisées fiscalement et la place financière peut contribuer à atteindre la neutralité climatique. Les caisses de pension et assurances sociales sont déchargées de frais administratifs.

La hausse des recettes fiscales et la baisse des charges d'intérêts bénéficient à toute la population. Il reste plus d'argent pour les services publics et la fiscalité des ménages privés peut être allégée. La politique fiscale performante des trente dernières années franchit une nouvelle étape. Tout le monde en profite : l'État, les contribuables, les entreprises et leurs employés.

Réforme de l'impôt anticipé

Aperçu des principaux faits et chiffres

Recettes supplémentaires **CHF 490 millions**

D'ici dix ans, la réforme devrait générer des recettes fiscales supplémentaires de 490 millions de francs par an ; après cinq ans déjà, de 350 millions par an (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 42).

Charges d'intérêts en moins **CHF 60 à 200 millions**

La Confédération, les cantons et les communes économisent en outre entre 60 et 200 millions de francs de charges d'intérêts par an sur leurs obligations, conclut une [analyse de l'Administration fédérale des contributions \(AFC\)](#).

Économies supplémentaires **47 entreprises publiques**

En 2021, les emprunts de 47 entreprises détenues par l'État (hôpitaux, fournisseurs d'énergie, entreprises de transport publics) étaient cotés à la Bourse suisse. Avec la réduction des charges d'intérêts, elles aussi pourront se financer à moindre coût.

Fort potentiel à développer **Rapport de 190 : 1**

Par rapport au PIB, le volume d'emprunts émis au Luxembourg est environ 190 fois celui du marché suisse des capitaux ([comité consultatif «Avenir de la place financière»](#), p. 4, en allemand). La Suisse se prive d'un potentiel aujourd'hui important.

Évolution négative **-57 %**

Toujours moins d'emprunts sont émis en Suisse. Leur volume annuel a ainsi baissé de 57 % entre 2009 et 2021. L'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts y est pour beaucoup.

Potentiel de rapatriement **115 milliards de francs**

À la suite de la réforme, les entreprises suisses devraient émettre des emprunts à hauteur de 115 milliards de francs en Suisse plutôt qu'à l'étranger, selon une [estimation de l'Association suisse des banquiers](#).

Valeur ajoutée en plus **0,7 % du PIB**

Le produit intérieur brut serait supérieur d'environ 0,5 % après cinq ans et d'environ 0,7 % après dix ans, selon une [étude de BAK Economics](#) (en allemand) sur mandat de l'AFC (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 41 s.).

Faibles pertes fiscales **Quelques dizaines de millions**

[Selon l'AFC](#) (en allemand), les pertes fiscales ne dépasseront pas quelques dizaines de millions de francs. Estimées entre 215 et 275 millions de francs à long terme, elles seront inférieures aux recettes supplémentaires.

Réforme ciblée **1 %**

La réforme a un effet très ciblé. Seul 1 % environ des actifs financiers des ménages privés est détenu directement en obligations suisses, comme l'indiquent les [données de la Banque nationale suisse](#). Les risques sont donc faibles.

1. Récupérer les activités de financement et la valeur ajoutée

Les entreprises ont régulièrement besoin de fonds, par exemple pour investir dans des installations de production durables ou développer des produits innovants. À cause de l'impôt anticipé de 35 % sur les intérêts, les grandes entreprises suisses sont forcées aujourd'hui de se financer à l'étranger. Les investisseurs suisses récupèrent l'impôt auprès de l'administration fiscale. Pour les investisseurs étrangers, il constitue une charge, car ils ne peuvent pas le récupérer, ou qu'en partie, suite à des démarches administratives fastidieuses et qui prennent du temps. Les obligations suisses ne sont donc pas attractives pour les investisseurs étrangers. C'est pourquoi les entreprises suisses préfèrent le plus souvent les émettre à l'étranger. Cela fait des années que les experts réclament une solution (voir [Comité consultatif «Avenir de la place financière», groupe d'experts de la Confédération, des cantons et des milieux économiques et scientifiques](#), sommaire en français).

Les conséquences sont en effet très importantes : le financement par des obligations quitte la Suisse. Depuis 2009, le volume des affaires (émissions annuelles) a chuté de plus de moitié (-56,9 %) et ne représente plus que 9 % du PIB environ. La situation est inverse au Luxembourg, qui ne connaît pas l'impôt anticipé : depuis 2009, les émissions augmentent fortement. Par rapport à son PIB, le Luxembourg émet environ 190 fois plus d'obligations que la Suisse. Notre marché des capitaux est loin d'exploiter son potentiel et à la traîne en comparaison internationale (voir graphique 1). La Suisse se prive ainsi d'emplois bien rémunérés et de recettes fiscales substantielles.

Graphique 1 :

Émissions d'obligations en comparaison internationale



Graphique: economiesuisse • Source: SIFMA, WFE, BNS, Banque mondiale, BCE, macrotrends • Créé avec Datawrapper

Concrétiser le potentiel et récupérer la valeur ajoutée

L'exonération des intérêts obligataires de l'impôt anticipé permet d'ouvrir le marché suisse des capitaux. L'Association suisse des banquiers estime que les entreprises suisses pourraient [rapatrier quelque 115 milliards de francs des émissions à l'étranger](#). En tant que place financière attractive, la Suisse pourrait en outre attirer quelque 475 milliards de francs d'emprunts d'entreprises étrangères. Cela ferait aussi revenir des emplois et de la valeur ajoutée. Selon une [étude de BAK Economics](#) (en allemand) sur

mandat de l'AFC, le PIB suisse serait supérieur d'environ 0,5 % après cinq ans déjà et d'environ 0,7 % après dix ans (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 41 s.).

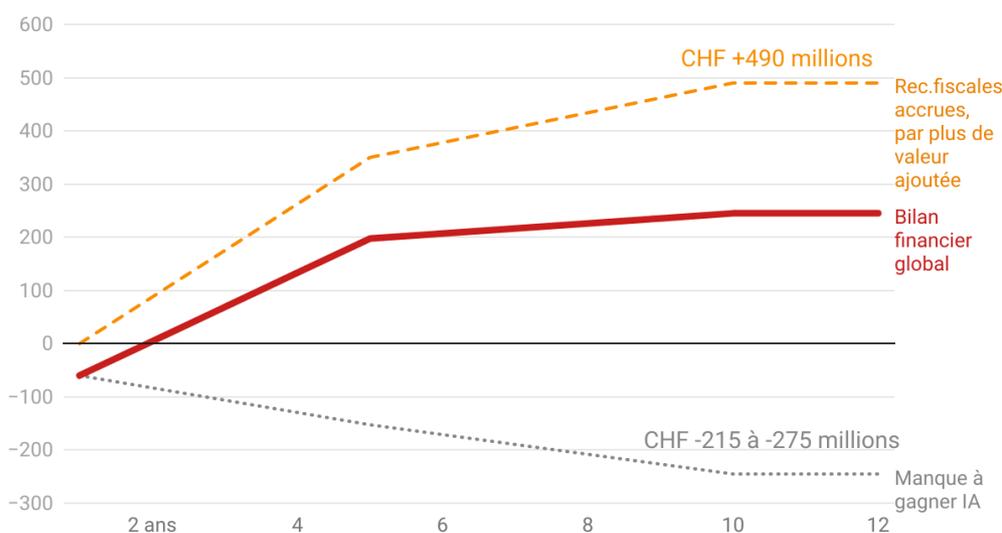
2. Recettes supplémentaires grâce à la réforme

Le volume d'affaires récupéré et la valeur ajoutée qui en découle font augmenter les recettes fiscales. La réforme génère ainsi des recettes supplémentaires pour la Confédération, les cantons et les communes. Au seul niveau fédéral, le potentiel de recettes additionnelles devrait atteindre 350 millions de francs par année cinq ans après l'entrée en vigueur de la réforme (voir [message du Conseil fédéral](#), p. 42) et même 490 millions dans les dix ans.

Les cantons et les communes en profitent encore plus. Comme la Confédération, ils peuvent tabler sur des recettes supplémentaires d'environ 560 millions de francs en dix ans, le tout sans coûts notables. L'impôt anticipé est en effet à 90 % un impôt fédéral et les pertes fiscales liées à la réforme toucheront donc principalement la Confédération.

Graphique 2 :

Conséquences financières, Confédération, millions fr.



Chiffres hors pertes de recettes liées au droit de timbre

Graphique: economiesuisse • Source: AFC • Créé avec Datawrapper

Avantage financier clairement supérieur aux coûts

Selon le Conseil fédéral, la réforme présente donc [un rapport coût/bénéfice intéressant](#). L'année de son entrée en vigueur, les pertes fiscales ne dépasseront pas quelques dizaines de millions. L'AFC estime que la réforme pourrait, dans le meilleur des cas, s'autofinancer dès la première année. Les pertes fiscales, estimées entre 215 et 275 millions de francs, ne se produiront pas avant des années, car la réforme ne touche que les nouveaux emprunts et les existants sont de longue durée. Dans l'intervalle, la Confédération, les cantons et les communes profiteront de recettes sensiblement accrues.

Contenu du projet : une réforme fortement ciblée

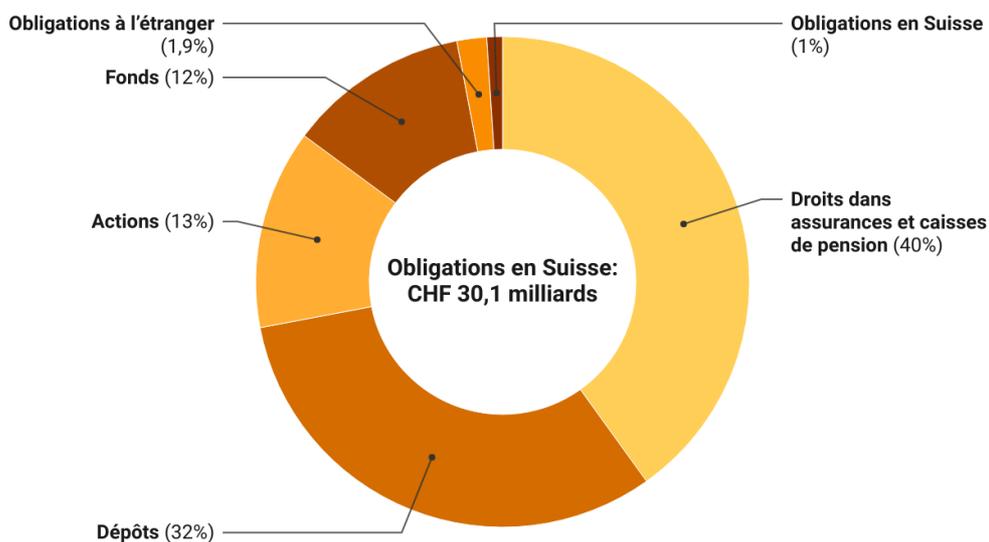
Le rapport coût/bénéfice favorable découle du bon ciblage de la réforme, à savoir les emprunts obligataires, qui sont le vrai problème. Pour les dividendes sur le capital propre, qui représentent plus de 90 % des recettes de l'impôt anticipé, rien ne change.

Le Parlement a encore limité davantage le champ de la réforme : seuls les intérêts de nouveaux emprunts émis seront exonérés de l'impôt anticipé. Tous les emprunts en cours y resteront soumis. Comme les obligations sont de longue durée, les pertes fiscales ne se produiront donc pas avant des années. D'ici là, la réforme aura largement déployé ses effets positifs.

Par ailleurs, les ménages suisses détiennent surtout des obligations étrangères, presque deux fois plus que d'obligations suisses, ce qui n'a rien d'étonnant puisque les entreprises suisses émettent leurs emprunts de préférence à l'étranger. Aujourd'hui déjà, ces derniers se trouvent hors du champ d'application de l'impôt anticipé. Au total, juste 1 % environ des actifs financiers des ménages privés est détenu directement en obligations suisses. En conséquence, les risques financiers de la réforme sont faibles.

Graphique 3 :

Fortune des ménages privés par classes d'actifs, 2020



Graphique: economiesuisse • Source: BNS • Créé avec Datawrapper

3. Financement à moindre coût pour les pouvoirs publics

En plus d'accroître les recettes fiscales, la réforme allège aussi la charge d'intérêts pour les pouvoirs publics. À l'instar des entreprises, l'État emprunte en effet lui aussi des fonds sur le marché des capitaux, pour financer des investissements et des dépenses extraordinaires telles que les mesures d'aide liées à pandémie du coronavirus. Le coût des emprunts obligataires de la Confédération, des cantons et des communes est aujourd'hui majoré. À cause de l'impôt anticipé, les investisseurs ne touchent que 65% de leurs intérêts et doivent fournir un effort administratif pour récupérer le reste, voire – dans le cas des investisseurs étrangers – y renoncer. Pour compenser tout cela, les créanciers exigent un intérêt plus élevé.

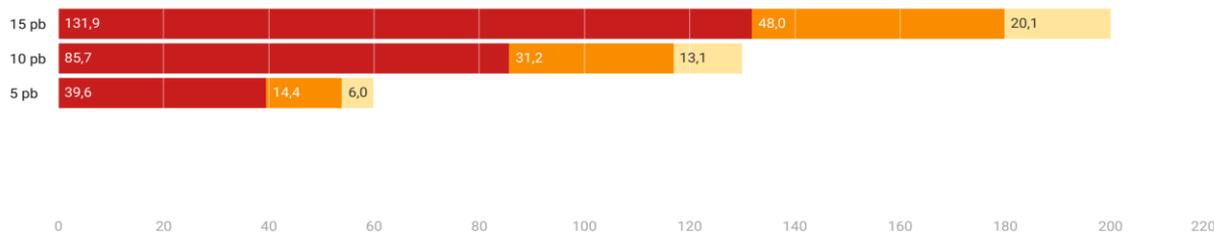
La réforme mettra fin à ce handicap. Les investisseurs seront prêts à proposer leur capital à des conditions plus avantageuses. Selon l'AFC, la Confédération, les cantons et les communes paieront ainsi 60 à 200 millions de francs de charges d'intérêts en moins par année. Le graphique 4 montre la répartition entre les niveaux de l'État pour des baisses de taux de 0,05 à 0,15 point de pourcentage (5 à 15 points de base). Les cantons et les communes en profitent spécialement : leur charge d'intérêts diminue de 20 à 68 millions de francs par an, alors qu'ils ne supportent pas de coûts notables pour la réforme.

Graphique 4 :

Potentiel d'économie sur coûts de financement, en millions de francs

1 pb correspond à 0,01 %

■ Confédération ■ Cantons ■ Communes



Graphique: economiesuisse • Source: DFF, AFC, economiesuisse • Créé avec Datawrapper

Des économies qui bénéficient au service public et aux contribuables

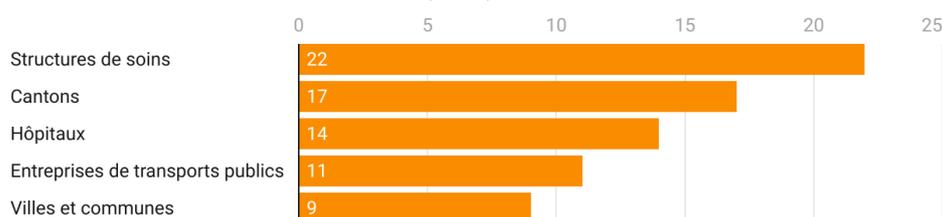
Ces économies ménagent l'argent des contribuables et libèrent des moyens pour les tâches du service public. Chaque franc qui n'est pas consacré aux intérêts peut être dépensé pour l'éducation, l'infrastructure, le social et la sécurité – ou permet d'alléger la charge des contribuables privés.

4. Financement plus avantageux pour les entreprises publiques

Outre la Confédération, les cantons et les communes, des entreprises de droit public telles que hôpitaux, entreprises de transports publics ou fournisseurs d'énergie et autres services publics ont également des besoins importants de financement. Toutes émettent des emprunts pour financer leurs investissements (graphique 5) et doivent aujourd'hui payer une prime d'intérêt sur leurs obligations. C'est le prix à payer pour que les investisseurs acceptent les inconvénients de l'impôt anticipé, comme le remboursement différé, la charge administrative et la partie non remboursable.

Graphique 5 :

Emprunts cotés en bourse (SIX), 2021



Graphique: economiesuisse • Source: SIX Swiss Exchange • Créé avec Datawrapper

Davantage de fonds pour les hôpitaux, les TP et les fournisseurs d'énergie

Si l'impôt anticipé sur les revenus d'intérêts disparaît, les investisseurs proposeront leur capital à des conditions plus avantageuses. Les frais financiers diminueront alors pour les entreprises publiques également. Le coût des investissements dans l'infrastructure baissera et, plutôt qu'au paiement d'intérêts, l'argent économisé chaque année pourra servir à l'infrastructure de santé, aux transports publics et à l'approvisionnement en énergie, donc en fin de compte à la population.

Digression : plus les taux sont hauts, plus les avantages sont importants

L'impôt anticipé sur les intérêts s'élève à 35 %. Plus le niveau des taux est élevé, plus le montant de l'impôt est élevé et plus les inconvénients associés sont lourds.

- Un niveau plus élevé des taux d'intérêt rend les obligations suisses encore moins attrayantes et pousse encore plus de financements à l'étranger. La Suisse davantage de valeur ajoutée et de nouvelles recettes fiscales.
- La prime d'intérêt pesant sur les pouvoirs publics augmente et le financement du service public se renchérit encore.

L'utilité de la réforme est donc proportionnelle au niveau des taux parce que...

- la valeur ajoutée et les recettes fiscales que la réforme permet de rapatrier de l'étranger en Suisse seront d'autant plus importantes et que
- les économies réalisées sur les charges d'intérêts du secteur public seront plus grandes. Dans le scénario avec une prime d'intérêt plus élevée, l'économie peut atteindre 200 millions de francs par an – qui alimentent le service public plutôt que le paiement d'intérêts. Ces avantages financiers bénéficient aussi aux hôpitaux, aux transports publics et aux fournisseurs d'énergie.

5. Financement d'une Suisse climatiquement neutre

Contrairement aux obligations conventionnelles, les fonds levés par les obligations vertes peuvent être destinés uniquement à des projets durables. La place financière de notre pays, pourtant pionnier de la finance durable, est à la traîne dans le domaine de ces titres aussi. En Suisse, seules 75 obligations vertes sont cotées, contre 1300 au Luxembourg. Le problème est que les intérêts générés par les obligations vertes sont soumis à l'impôt anticipé et donc peu intéressants pour les investisseurs. Par conséquent, les projets de développement durable sont financés ailleurs qu'en Suisse.

Graphique 6 :

Émissions d'obligations vertes



Graphique: economiesuisse • Source: CBI, BCE, FT, eurostat • Créé avec Datawrapper

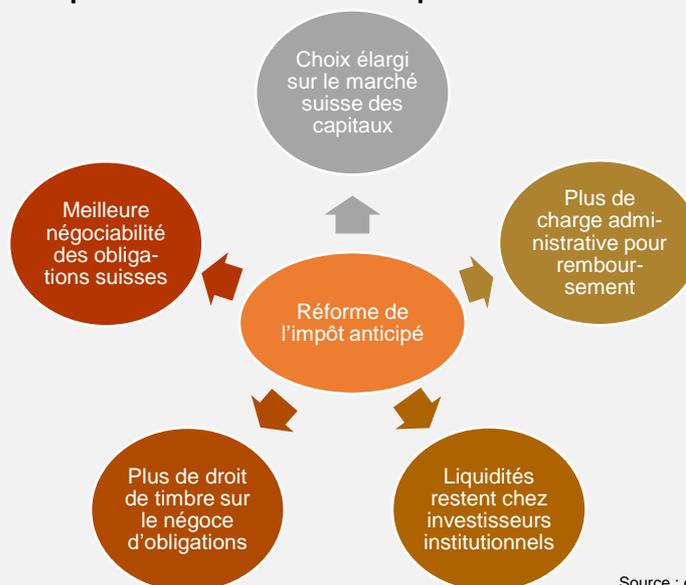
Développer le marché des capitaux, accélérer la décarbonation

Les obligations vertes profitent également de la réforme de l'impôt anticipé, qui concrétise la requête légitime de ne plus les pénaliser fiscalement. La réforme donnera de l'élan à la Suisse en tant que place d'émission « verte ». Dans son étude sur les besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse, l'Association suisse des banquiers estime que les besoins de financement nationaux pour la transition climatique pourraient être couverts jusqu'à hauteur de 1,9 milliard de francs suisses par an sur le marché des capitaux. Grâce à sa grande expertise, la place financière suisse pourrait à l'avenir aussi accueillir davantage d'émissions d'obligations vertes étrangères. La Suisse pourrait alors se positionner comme pôle international de premier plan pour les services financiers durables et simplifier l'atteinte, à l'échelle mondiale, de l'objectif zéro net à l'horizon 2050.

Digression : caisses de pension, plus de prestations pour la vieillesse

L'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation pèsent sur les investisseurs institutionnels, dont les plus importants sont des caisses de pension, assurances maladie et assurances sociales. Elles placent les cotisations des travailleurs et des assurés, mais ne peuvent pas prendre de grands risques et restent donc très actives sur le marché suisse des capitaux. Les obligations suisses sont en effet des valeurs sûres. À cause de l'impôt anticipé et du droit de timbre de négociation, des millions de francs s'évaporent pourtant chaque année en charges administratives et rendements manqués.

Primo, l'impôt anticipé et le droit de timbre rendent le marché suisse des capitaux peu attrayant et de nombreuses entreprises émettent leurs obligations à l'étranger. Pour les investisseurs institutionnels, cela limite le choix sur le marché suisse des capitaux et accroît donc le risque tout en diminuant les rendements. Secundo, le système actuel retire des liquidités aux investisseurs institutionnels car, aussi longtemps que l'impôt anticipé de 35 % est retenu par l'Administration fédérale des contributions, cet argent ne peut pas être placé de façon profitable. Tertio, le remboursement de ces intérêts implique une charge administrative qui se chiffre en millions par année. Quarto, toutes les transactions en obligations sont soumises à un droit de timbre de négociation de 0,15 %, ce qui réduit encore les revenus. Quinto, les obligations suisses sont difficilement négociables sur un marché des capitaux sous-développé, ce qui augmente les dépenses d'investissement.

Graphique 7 : Cinq effets de réduction des dépenses d'investissement

Source : economiesuisse

Avantage pour les cotisants et les assurés

La réforme supprime l'impôt anticipé et le droit de timbre de négociation pour les emprunts suisses. Les investisseurs institutionnels, fortement tributaires de ces placements, sont libérés des charges correspondantes et des obstacles pour investir leurs avoirs sous gestion sur un marché suisse des capitaux attrayant, avec un vaste choix de titres. Le résultat : dépenses d'investissement moindres, rendements accrus et, ainsi, meilleures prestations au profit des cotisants et des assurés.

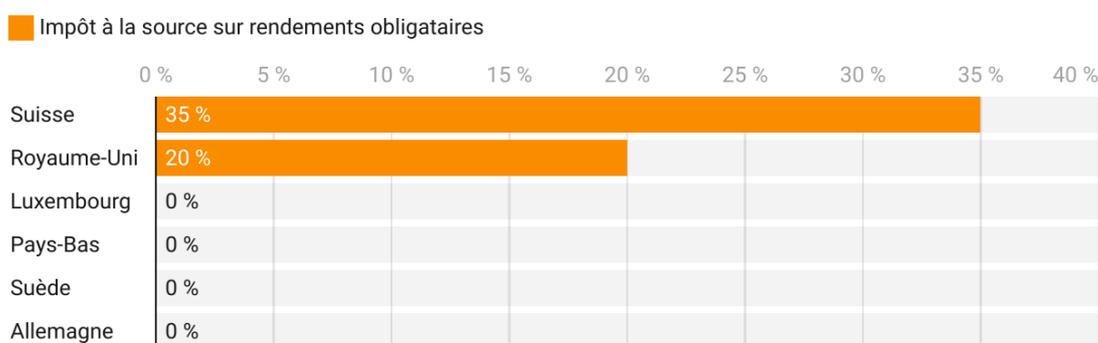
6. Imposition minimale selon l'OCDE : un risque pour la compétitivité

Du point de vue fiscal, la place économique suisse doit affronter de grands défis. À l'initiative du G20 et de l'OCDE, quelque 140 pays se sont mis d'accord pour imposer les bénéfices des entreprises internationales à 15 % au moins. Si la Suisse ne réagit pas, les États étrangers pourront soumettre les entreprises suisses à un impôt complémentaire. Notre pays risque d'offrir du substrat fiscal à l'étranger. [Le Conseil fédéral veut donc mettre en œuvre l'imposition minimale fixée par l'OCDE et le G20](#) au niveau national et encaisser en Suisse les recettes fiscales en découlant.

À cause des salaires et autres coûts déjà élevés, la place économique suisse perd ainsi en compétitivité – ce que visent d'ailleurs les États à fiscalité élevée qui sont à la tête du projet. L'imposition minimale leur confère des atouts concurrentiels pour les entreprises et emplois à forte valeur ajoutée. Les États fiscalement attractifs, comme la Suisse, sont désavantagés. Le Conseil fédéral s'inquiète que « la compétitivité, les emplois et les recettes fiscales de la Confédération, des cantons et des communes sont à nouveau remis en question » ([rapport explicatif](#), p. 7). Dès lors, il n'en est que plus important d'utiliser les possibilités existantes pour renforcer la place économique suisse.

Graphique 8 :

Imposition à la source d'investisseurs étrangers sur les places financières d'Europe



Graphique: economiesuisse • Source: Deloitte International Tax Source, IRDB Tax Data Base • Créé avec Datawrapper

Renforcer la place économique, en éliminant nos désavantages

Avec un impôt anticipé de 35 % sur les intérêts, la Suisse a un système exceptionnellement peu attractif au niveau international (graphique 8). La réforme supprime ce désavantage concurrentiel. Pour garantir que les revenus soient déclarés, la Suisse a adopté depuis longtemps l'échange automatique de renseignements, qui est la norme internationale. Il est donc inutile de prélever des impôts anticipés auprès d'investisseurs étrangers. Dans ce domaine, la Suisse peut largement améliorer la compétitivité de son cadre fiscal par elle-même et indépendamment d'exigences internationales.

Un OUI à la réforme de l'impôt anticipé permettra de rapatrier en Suisse de la valeur ajoutée et des recettes fiscales ainsi que de renforcer l'attrait de la place économique dans un contexte difficile.

Ce que vous devez savoir.

Actuellement, l'impôt anticipé fait fuir des activités et des recettes fiscales à l'étranger!



- Les émissions annuelles d'obligations ont diminué de plus de moitié ces dernières années, à cause de l'impôt anticipé.
- Le Luxembourg fait nettement mieux: mesuré par rapport au PIB, il émet 190 fois plus d'obligations que la Suisse.
- L'impôt anticipé sur les obligations chasse les opérations de financement à l'étranger. La Suisse perd de la valeur ajoutée et des recettes fiscales.

La réforme de l'impôt anticipé ramène des activités et des recettes fiscales!

- La Suisse deviendra à nouveau plus attractive après la suppression de l'impôt anticipé sur les nouvelles obligations. Nous récupérons des recettes fiscales.
- D'ici 5 ans, la Confédération table sur 350 millions de recettes annuelles supplémentaires par an. Et d'ici 10 ans, ce sera même 490 millions chaque année.
- La réforme vise juste: l'impôt anticipé est aboli seulement là où il pénalise la Suisse, soit pour l'émission de nouvelles obligations.

OUI

à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ

impot-anticipe-oui.ch

« Cessons de faire des cadeaux fiscaux à l'étranger! Récupérons rapidement des activités et de l'argent! »



Jürg Grossen
Conseiller national
et président Vert'libéraux



Marianne Maret
Conseillère aux Etats,
Le Centre



Thierry Burkart
Conseiller aux Etats
et président du PLR



Vincent Maître
Conseiller national
Le Centre



Gerhard Pfister
Conseiller national
et président du Centre



Jacques Bourgeois
Conseiller national, PLR



Pierre-André Page
Conseiller national, UDC



Damien Cottier
Conseiller national, PLR

Nous disons OUI à la réforme de l'impôt anticipé

Conseil fédéral, Conseil national, Conseil des Etats, PLR, Le Centre, UDC, Vert'libéraux, Jeunes PLR, UDC, Vert'libéraux, Union suisse des arts et métiers, Union suisse des paysans, Union patronale suisse, economiesuisse, Association suisse d'assurances, Swiss Banking, Swissmem, Scienceindustries, Konsumentenforum, Bund der Steuerzahler, Swiss Family Business, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres cantonales des arts et métiers.

OUI

à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ

impot-anticipe-oui.ch

Récupérer les recettes fiscales plutôt que les faire fuir!



OUI

à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ

impot-anticipe-oui.ch

Augmentation des recettes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes.

« Il s'agit de ramener en Suisse des opérations de financement qui ont lieu aujourd'hui à l'étranger. »

Ueli Maurer, Conseiller fédéral et chef des finances

Si nous réussissons à rapatrier les activités liées à l'émission d'obligations, les recettes sociales et fiscales des collectivités augmenteront. C'est dans notre intérêt à tous.



Céline Weber
Conseillère nationale,
Vertlibéraux

« La réforme réduit les coûts de financement des collectivités et aide la transition écologique. »



Olivier Feller
Conseiller national, PLR

« Un OUI à la réforme nous aide à récupérer des activités. C'est bon pour la collectivité et l'économie. »



Céline Amaudruz
Conseillère nationale, UDC

« Ne laissons plus des activités partir à l'étranger lorsque nous pouvons très bien les développer chez nous. »

Des investissements importants deviendront moins chers et le service public en profitera.

La réforme de l'impôt anticipé aura pour effet de dynamiser le marché des financements par obligations. Les coûts des emprunts publics baisseront. Selon les estimations de l'Administration fédérale des contributions, la Confédération, les cantons et certaines grandes communes pourront économiser jusqu'à 200 millions de francs par an sur les intérêts versés aux créanciers dans le cas où les taux baisseraient de 0,15 point de base.

Les cantons romands économiseront ainsi plusieurs millions de francs sur leurs emprunts publics.

Les collectivités publiques ne sont pas les seules à profiter de la réforme. Des entreprises de droit public en seront aussi les bénéficiaires.



Financement des hôpitaux

Certains hôpitaux financent des projets de construction en lançant des emprunts publics. Avec la réforme, leurs coûts diminueront, ce qui est bon à prendre vu l'augmentation des coûts de la santé.



Transports publics

Les investissements dans le développement des transports publics deviendront aussi plus avantageux. Les contribuables et les utilisateurs en profiteront aussi.



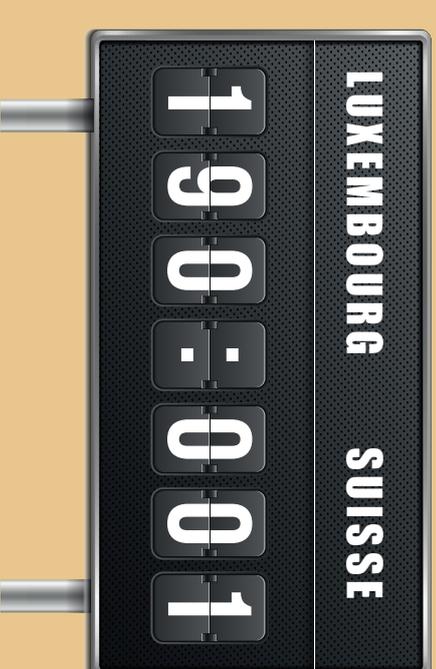
Approvisionnement en énergie

Les investissements des entreprises du secteur énergétique visant à renforcer la production d'énergie, à financer la transition écologique et la durabilité, seront aussi moins chers. La réforme de l'impôt anticipé contribue à la sécurité de l'approvisionnement et à la protection du climat.



Plus d'argent dans le porte-monnaie

Quand les collectivités ou les entreprises de droit public empruntent de l'argent à meilleur marché, les contribuables, les usagers des transports, les consommateurs d'énergie ou les patients des hôpitaux économisent aussi des impôts et des primes.



A cause de l'impôt anticipé, la Suisse est à la traîne par rapport au Luxembourg. Ce petit pays émet 190 fois plus d'obligations que la Suisse (par rapport au PIB).

Ces activités ont quitté la Suisse, tout comme les recettes fiscales qui vont avec. En sport, on changerait de tactique. Politiquement, il faut dire OUI à la réforme de l'impôt anticipé.



Markus Ritter
Conseiller national, Le Centre
Président de l'Union suisse
des paysans

« Récupérer des recettes fiscales, qui pourrait s'y opposer? La réforme rapporte de l'argent! »



Ernst Stocker
Conseiller d'Etat
Président de la Conférence
des directrices et directeurs
cantonaux des finances

« La réforme bénéficie à la fois à l'économie et à la collectivité. Elle ramène des activités, des recettes sociales et fiscales qui profitent aujourd'hui à d'autres pays. »



Rosmarie Quadranti
a. Conseillère nationale
Présidente de Pro Senectute

« La prévoyance vieillesse bénéficie aussi à mes yeux de la réforme de l'impôt anticipé. »

OUI

à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ

impot-anticipe-oui.ch

OUI

à la RÉFORME
de L'IMPÔT ANTICIPÉ

impot-anticipe-oui.ch

25 septembre 2022

assurer-avs.ch

**2x OUI
AVS 21**



**Ensemble, assurons
notre AVS**

Garantir la pérennité de l'AVS

L'AVS est l'un des principaux acquis sociaux de la Suisse. Depuis 1948, tout le monde en Suisse a droit à une rente de vieillesse. Ce système a bien fonctionné tant qu'il y avait beaucoup de personnes actives et peu de personnes à la retraite. **Au départ, le rapport entre les actifs et les retraités était de 6 pour 1. Cela a bien changé. Avec le départ à la retraite de la génération du baby-boom, le nombre d'actifs diminue, tandis que celui des retraités augmente rapidement. Bientôt, le rapport sera de 2 pour 1.**

Avec la réforme AVS 21, nous pouvons éviter que les finances de l'AVS soient mises à mal ces prochaines années. C'est aussi une question d'équité : **les générations futures ne doivent pas seulement cotiser, elles doivent aussi pouvoir bénéficier de l'AVS.**



2x OUI
AVS 21



Johanna Gapany,
Conseillère aux États PLR (FR)

Celles et ceux qui ont travaillé toute leur vie doivent pouvoir compter sur une retraite solide.



2x OUI
AVS 21



Marco Chiesa,
Conseiller aux États UDC (TI)

L'AVS n'a pas connu de réforme depuis 25 ans, il est grand temps de l'assainir afin de garantir les rentes pour les générations futures.



2x OUI
AVS 21



Monika Rühl,
présidente de la direction
d'économiesuisse

L'AVS est l'assurance sociale la plus importante pour la Suisse. Nous devons en prendre soin ensemble, afin qu'elle fonctionne aussi pour les générations à venir. Cette réforme équilibrée mérite deux fois OUI.



2x OUI
AVS 21



Valentin Vogt,
président de l'Union
patronale suisse

Nous devons réussir cette réforme de l'AVS. Sinon, notre plus importante assurance sociale connaîtra des problèmes financiers majeurs. En ces temps incertains, nous avons besoin de stabilité, aussi pour notre prévoyance vieillesse.

Une retraite flexible

La réforme de l'AVS garantit qu'aucune rente mensuelle ne diminuera. Au contraire, **l'harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes est accompagnée de nombreuses mesures visant à atténuer son impact.** L'harmonisation se fera progressivement et les neuf premières années concernées bénéficieront de généreux compléments, pouvant aller jusqu'à 13 % de leurs rentes.

La réforme AVS 21 amènera aussi des modernisations qui profiteront à la société dans son ensemble. **L'âge de la retraite actuel, qui est rigide, sera remplacé par un âge de référence permettant une transition plus flexible entre 63 et 70 ans.** Et les personnes âgées qui ont besoin d'une allocation pour impotent pourront désormais la toucher après six mois au lieu de douze.

Solidarité intergénérationnelle : tout le monde apporte sa contribution

Pour stabiliser l'AVS, il faut plus que des adaptations structurelles.

Des mesures financières s'imposent pour garantir les rentes futures.

Avec AVS 21, le Conseil fédéral et le Parlement proposent un relèvement modeste de la TVA.

La hausse de TVA s'appliquant aux denrées alimentaires, par exemple, n'est que de 0,1 point. **Grâce à cette simple mesure, toutes les**

générations contribuent à la pérennité de la prévoyance vieillesse.

Cet élément important de la réforme générera quelque 1,4 milliard de francs par an en faveur de l'AVS.



**2x OUI
AVS 21**

» Ruth Humbel,
Conseillère nationale
Le Centre (AG)

Je défends l'égalité de l'âge de la retraite entre hommes et femmes, comme c'était le cas lors de l'introduction de l'AVS il y a 75 ans.



**2x OUI
AVS 21**

» Michel Matter,
Conseiller national
Vert'libéraux (GE)

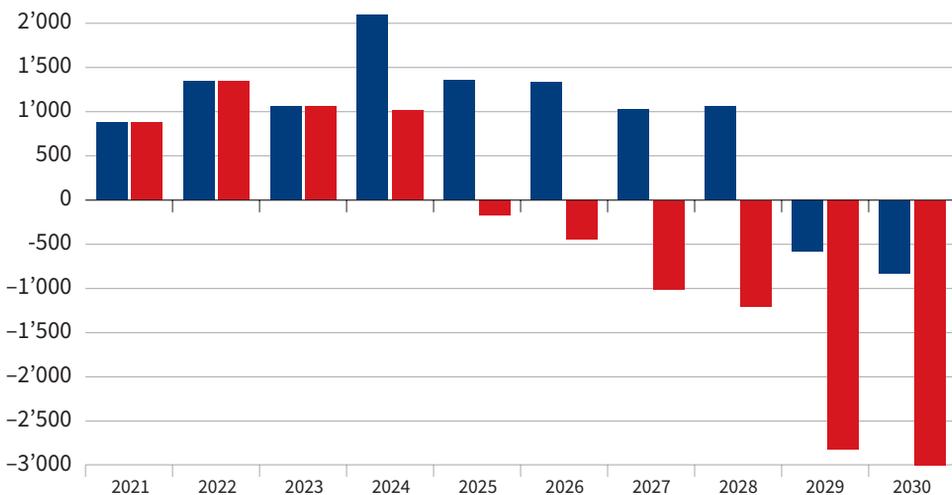
Je dis OUI à la réforme AVS 21 : pour que les rentes des générations futures soient garanties !

Pourquoi une réforme est-elle nécessaire ?

La population actuelle vit nettement plus longtemps que les générations précédentes. Ainsi, les retraités touchent une rente AVS plus longtemps. C'est le cas bien sûr de la génération du baby-boom qui arrive à l'âge de la retraite. Cependant, cette évolution heureuse met à mal les finances de notre principale assurance sociale : si rien n'est fait, les dépenses de l'AVS excéderont les recettes dès 2025. La nécessité d'une réforme n'est pas contestée.

Les chiffres risquent de virer au rouge

Évolution du compte AVS avec (bleu) et sans réforme (rouge) jusqu'en 2030, en millions de francs (source : DFI)



Voici pourquoi un double OUI est indispensable

La réforme est en deux parties : les modifications de la loi sur l'AVS (notamment l'harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes) généreront quelque 661 millions de francs par an. Le relèvement de la TVA rapportera, quant à lui, 1,4 milliard de francs par an. La réforme entrera en vigueur à condition que ses deux volets soient acceptés.

Les arguments pour le OUI

- **Garantir la pérennité de l'AVS**
Le nombre de retraités augmente, celui des actifs diminue. La réforme apporte à l'AVS des recettes supplémentaires dont elle a un urgent besoin et garantit que, en Suisse, tout le monde continuera de bénéficier d'une prévoyance vieillesse sûre.
- **Une retraite flexible**
À l'avenir, l'âge de la retraite sera de 65 ans pour tous, indépendamment du sexe. La réforme permettra aussi un départ à la retraite plus flexible entre 63 et 70 ans. Les femmes concernées bénéficient de mesures compensatoires généreuses.
- **Solidarité intergénérationnelle : tout le monde apporte sa contribution**
Avec un relèvement modeste de la TVA, nous contribuons tous, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, à la pérennité de notre principale assurance sociale. La hausse est imperceptible au quotidien : le surcoût sur 100 francs d'achats alimentaires s'élèvera à 10 centimes seulement.

Qui dit OUI ?

Outre le Conseil fédéral et le Parlement, le PLR, Le Centre, l'UDC, les Vert'libéraux, le PEV, des sections jeunes des partis, l'Union patronale suisse, economiesuisse, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union suisse des paysans, Pro Senectute et des organisations féminines recommandent un double OUI à AVS 21.

Alliance 2x OUI à AVS 21
Neuengasse 20
3001 Berne
info@assurer-avs.ch
assurer-avs.ch



2x OUI à AVS 21

Argumentaire

1. Pourquoi la réforme est-elle nécessaire ?

L'AVS, la plus importante assurance sociale de Suisse, est dans une situation financière extrêmement fragile. Pour que les générations futures puissent, elles aussi, bénéficier de rentes, il est urgent de procéder à des adaptations structurelles et financières. Depuis plus de 25 ans, les réformes sont bloquées alors que la situation financière de la prévoyance vieillesse continue de se dégrader massivement. Jusqu'à présent, les rentes AVS ont été financées en grande partie par les cotisations des personnes actives. Mais avec le départ à la retraite des baby-boomers, le nombre de retraités augmente chaque année de manière significative. Parallèlement, le nombre de personnes actives diminue rapidement. Il est donc urgent d'agir face à ce déséquilibre et de moderniser la prévoyance vieillesse. AVS 21 est une étape nécessaire pour stabiliser le 1^{er} pilier, afin que les générations futures puissent encore bénéficier de la principale assurance sociale de Suisse.

2. La réforme AVS 21

La réforme AVS 21 comprend deux volets : la modification de la loi sur l'AVS et la modification de la Constitution fédérale découlant de l'augmentation de la TVA. Elle apporte de nombreuses modernisations :

- › **Harmonisation de l'âge de référence** : l'âge de référence des femmes est aligné sur celui des hommes. Cela permettra de moderniser le système, qui repose sur une image dépassée de la répartition des rôles entre hommes et femmes. L'adaptation de l'âge de référence se fera progressivement et permettra de renforcer le premier pilier grâce à des recettes supplémentaires d'environ 1,4 milliard de francs par année en 2032.
- › **Mesures de compensation pour les générations de femmes concernées** : l'harmonisation de l'âge de référence concerne particulièrement les femmes qui sont aujourd'hui proches de la retraite. C'est pourquoi cette génération transitoire bénéficie de mesures de compensation généreuses, sous la forme de suppléments de rente à vie et de conditions de départ à la retraite anticipée avantageuses.
- › **Flexibilisation des rentes et introduction de l'âge de référence** : grâce à AVS 21, le système rigide de la retraite à 65 ans est flexibilisé et modernisé par l'introduction de l'âge de référence. Les personnes proches de la retraite peuvent désormais anticiper ou ajourner le versement de leur rente de manière individuelle et flexible entre 63 et 70 ans.
- › **Amélioration sociale** : l'allocation pour impotent soutient les personnes qui, malgré une rente, ont besoin d'aide supplémentaire. Grâce à AVS 21, le délai d'attente pour l'allocation pour impotent est abaissé de 12 à 6 mois – les personnes retraitées avec des difficultés financières peuvent ainsi être soutenues plus rapidement.
- › **Mesures financières pour assurer l'AVS** : les seules modernisations structurelles ne suffiront pas à stabiliser l'AVS pour les générations futures. Des mesures financières sont également nécessaires pour garantir l'assurance sociale la plus importante de Suisse. L'augmentation de la TVA apportera à l'AVS des recettes supplémentaires jusqu'à 1,5 milliard de francs par année. De 2024 à 2032, le total cumulé sera de 12,3 milliards de francs de recettes pour l'AVS. Le taux normal (pour les produits de luxe et les services) sera augmenté à cet effet de 0,4 point de pourcentage, et le taux réduit (pour les denrées alimentaires et les médicaments), ainsi que le taux spécial pour l'hébergement, de 0,1 point de pourcentage. Les dépenses annuelles supplémentaires engendrées par cette mesure pour un ménage suisse moyen s'élèvent à environ 200 francs.

2x OUI pour assurer l'AVS : nous votons d'une part au sujet des mesures financières, c'est-à-dire sur l'augmentation de la TVA, car il s'agit d'une modification de la Constitution, devant impérativement être

soumise au peuple et aux cantons. D'autre part, nous votons sur la modernisation structurelle, car un référendum a été lancé contre cette dernière. AVS 21 comprend donc deux votations distinctes, mais juridiquement liées : cette réforme importante ne peut entrer en vigueur que si les deux projets sont acceptés.

3. Arguments clés en faveur d'AVS 21

Assurer l'avenir de l'AVS

L'AVS est un acquis social important de la Suisse. Depuis 1948, toutes les Suissesses et tous les Suisses sont obligatoirement assurés à l'AVS, qu'ils exercent ou pas une activité professionnelle. Toutes et tous ont donc droit à une rente. Mais ce système ne fonctionne que tant qu'il y a proportionnellement plus de personnes actives que de retraitées et retraités. Avec le départ à la retraite des baby-boomers, l'AVS se voit confrontée à un défi de taille, puisque le nombre de retraités passera de 1,6 million à 2,6 millions. Parallèlement, le nombre de personnes actives diminue. Comme les naissances ont fortement baissé après le baby-boom et que l'espérance de vie augmente, le système actuel de l'AVS n'est plus adapté à notre époque. Il a donc besoin d'être modernisé de toute urgence afin que les générations futures puissent non seulement cotiser à l'AVS, mais aussi en bénéficier.

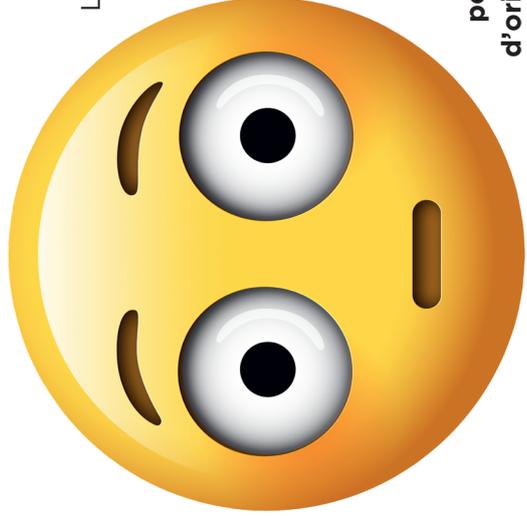
Moderniser d'urgence sans réduire les rentes

Les rentes AVS versées aujourd'hui aux personnes retraitées sont financées par les cotisations des personnes actives. Ce système a parfaitement fonctionné lors de l'introduction de l'AVS en 1948. Mais en raison du blocage des réformes, le 1^{er} pilier n'a plus été modernisé au cours des 25 dernières années. Et ce, alors que pendant ce temps, la situation a évolué, et pas uniquement sur le plan démographique. C'est pourquoi une modernisation de la prévoyance vieillesse est nécessaire. Il est bien entendu important d'éviter que les personnes qui perçoivent aujourd'hui une rente ne souffrent financièrement de la réforme. En remplaçant l'âge de la retraite par l'âge de référence, AVS 21 apporte les modernisations structurelles nécessaires, de sorte que l'ensemble de la société en profite. L'âge de la retraite rigide est remplacé par un âge de référence qui apporte la flexibilité de pouvoir partir à la retraite entre 63 et 70 ans. Les femmes de la génération transitoire, qui seront les premières touchées par la réforme, seront également généreusement indemnisées par des prestations complémentaires à vie. Grâce à la réforme, l'AVS peut être à la fois stabilisée, modernisée et flexibilisée sans que les rentes ne soient forcément réduites.

Ensemble pour toutes les générations

Pour stabiliser l'AVS, il faut plus que des adaptations structurelles. Des mesures financières sont également nécessaires pour garantir les rentes futures. Avec AVS 21, le Conseil fédéral et le Parlement proposent une augmentation de la TVA. Il s'agit d'une augmentation minimale, qui varie en fonction des différentes catégories soumises à la TVA. Les produits alimentaires, par exemple, ne seront taxés que de 0,1 point de pourcentage supplémentaire – soit 10 centimes supplémentaires sur un achat de 100 francs ! Pour une famille de la classe moyenne avec deux enfants, cela représente des dépenses supplémentaires d'environ 200 francs par an. Cette mesure simple fait en sorte que toutes les générations contribuent à garantir l'AVS, car ce sont près de 20 milliards de francs supplémentaires qui pourront être versés dans le premier pilier au cours des dix prochaines années.

Que demande l'initiative réellement?



L'initiative sur l'élevage intensif demande que toutes les exploitations d'élevage respectent au moins les conditions de détention selon le cahier des charges 2018 de Bio Suisse. Les mêmes conditions devraient aussi s'appliquer aux importations d'origine animale.

Le bio serait obligatoire pour tous les aliments d'origine animale.

Pourquoi l'initiative est-elle inutile ?

👉 La Suisse dispose déjà de l'une des législations sur la protection des animaux les plus strictes au monde.

🔍 Le niveau de bien-être animal est déjà très élevé et les contrôles fonctionnent.

🐔 Nous sommes le seul pays où le nombre de poules, de porcs et de veaux par exploitation est limité par la loi.

☀️ Nous disposons de programmes d'incitation très efficaces pour des systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux et des sorties régulières en plein air.

✅ Les normes demandées existent déjà avec l'offre bio et les labels de bien-être animal.

😊 Les exploitations agricoles familiales sont attachées à leurs animaux et les bichonnent sept jours sur sept.

SEPT
25

Pourquoi nous VOTONS NON

Comité et Alliance contre l'initiative sur l'élevage intensif



« La viande, les œufs, le lait ou le fromage ne doivent pas être réservés aux seuls consommateurs qui en ont les moyens, notamment parce qu'ils sont produits en qualité et au prix bio. »

Charles Juillard, conseiller aux États (JU), vice-président Le Centre



« Avec l'initiative, c'est moins de viande suisse et plus de dépendance vis-à-vis de l'étranger, sans aucune garantie sur la qualité. Très mauvaise option ! »

Johanna Gapany, conseillère aux États PLR (FR) et présidente de Primavera



« Les animaux de rente suisses se portent mieux que nulle part ailleurs dans le monde. Nous ne devrions pas laisser les importations menacer une production exemplaire. »

Céline Amaudruz, conseillère nationale (GE), vice-présidente UDC



« Il n'y a pas d'élevage intensif en Suisse. Nous, les familles paysannes, aimons nos animaux. Nous nous occupons d'eux 365 jours par an. »

Markus Ritter, président de l'Union suisse des paysans



SEPT
25

NON à l'initiative inutile sur l'élevage



Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

L'initiative sur l'élevage intensif est inutile, car la Suisse dispose déjà de l'une des **lois sur la protection des animaux les plus strictes au monde**. Comparé à l'Europe occidentale, notre élevage est structuré en très petits effectifs et reste exempt de **violation systématique du bien-être des animaux**. La Suisse ne connaît pas d'élevage intensif.

Les normes que demande l'initiative **existent déjà à travers l'offre en produits bio et d'autres labels garantissant le bien-être animal**. Quiconque cherche des produits d'origine animale répondant à ces normes peut déjà les trouver en magasin aujourd'hui.

C'est aussi l'avis **du Parlement**, qui **rejette l'initiative inutile sur l'élevage intensif**.

L'acceptation de cette initiative inutile aurait également des conséquences nuisibles.

😬 Les normes de détention bio exigées augmenteraient les coûts des aliments d'origine animale de 20 à 40%.

😬 La hausse des prix stimulerait de façon conséquente le tourisme d'achat.

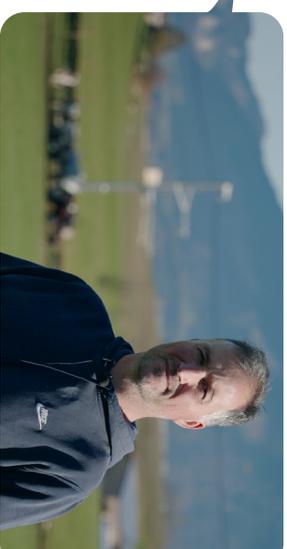
😬 Il y aurait moins de produits régionaux et nettement plus d'importations.

😬 La liberté de choix disparaîtrait, car tous les aliments d'origine animale devraient être conformes aux normes bio.

😬 La mise en œuvre de l'initiative nécessiterait des milliers de tables, de porcheries et de poulaillers supplémentaires.

Portraits de fermes qui pratiquent l'élevage

François Morand
répercussions sur l'élevage de ses vaches laitières



Caroline Borgate
répercussions sur l'élevage de ses poules pondeuses



Valentin Chappuis
répercussions sur l'élevage de ses porcs d'engraissement



Martin Haldemann
répercussions sur l'élevage de ses poulets



Questions et réponses relatives à l'initiative

L'élevage intensif existe-t-il en Suisse ?

Non, **la Suisse est le seul pays dont la législation limite les effectifs** de volailles, de porcs et de veaux. L'élevage indigène repose sur des exploitations familiales avec des troupeaux de taille raisonnable. Les familles paysannes s'occupent bien de leurs animaux, 365 jours par an.

Ne serait-il pas bon que tous les animaux de rente bénéficient d'un bien-être animal encore plus important ?

Oui, évidemment. **Toute personne peut dès aujourd'hui promouvoir le bien-être animal** en achetant des produits labellisés. À l'heure actuelle, la demande en denrées alimentaires produites en Suisse dans le respect des animaux est cependant inférieure à l'offre.

Quelles seraient les conséquences d'une acceptation ?

Comme toutes les exploitations ne pourraient pas satisfaire aux nouvelles exigences, le nombre d'animaux élevés en Suisse diminuerait. Étant donné qu'on ne peut s'attendre à une réduction importante de la consommation, il faudrait alors **importer beaucoup plus**. Les exigences strictes feraient **grimper le prix** des aliments d'origine animale comme la viande, les œufs ou le lait **de 20 à 40%**. Dans le portemonnaie d'un ménage, une telle hausse représente environ 1800 francs supplémentaires par an. De plus, la **liberté de choix disparaîtrait** : il ne serait plus possible d'acheter de produits d'origine animale non bio. Tous ces facteurs **stimuleraient le tourisme d'achat et nuiraient à l'économie suisse**.